

Président de séance : François MANSION

Secrétaire de séance : Fabienne FERRY

Présents :

François MANSION, Corine DURANTAY, Laurence GUICHARD, Eric FERRY, Pierre GROS, Aurélie GUILLEMINOT, Nicolas BARBIER, Sandrine MORCEL, Fabienne FERRY, Benjamin MATAGNE.

Excusé : -

Absent : Sophie PAUL

Ordre du jour
Séance du 01/12/2022

1/ Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal

3/ Convention Territoriale Globale (CTG)

4/ Office National des Forêts (ONF) : Coupes de bois exercice 2023

5/ Agent recenseur

6/ Economie d'énergie communale

7/ Projet de création d'un syndicat mixte forestier.

8/ Repas de fin d'année / Colis

9/ Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la séance en passant le point 7 au point 1. Le Conseil approuve à l'unanimité

1/ Projet de création d'un syndicat mixte forestier.

Monsieur Xavier COLIN, le Maire de la Commune de Pierre La Treiche, est présent pour assurer la présentation du projet de création d'un syndicat mixte de gestion forestière.

La gestion des forêts publiques subit à la fois les effets du climat et le manque de main d'œuvre spécialisée. Améliorer la gestion de la forêt est un enjeu majeur pour nos communes : mieux vendre le bois, faire de la qualité en faisant des lots de qualité pour vendre du bois « avec plus-value », stabiliser les entreprises concernées dans la durée, avec des salariés locaux.

Aujourd'hui, le travail avec l'ONF limite l'innovation et la réactivité lorsque des décisions à prendre.

Au sens légal, dans le cadre de la création d'un syndicat, l'ONF reste un partenaire public incontournable, cependant, le syndicat mutualise les forces face à cet acteur public. L'ONF sera toujours présent pour contenir les velléités du syndicat. L'ONF est favorable à la création du syndicat.

Le syndicat représenterait 3 000 hectares de forêt.

Concernant les affouages, chaque commune restant propriétaire, l'affouage reste géré par la Commune.

C. DURANTAY précise que dans le projet des statuts du syndicat est indiqué : « le syndicat proposera annuellement un prix cible, en fonction des cours de la valeur du stère de bois d'affouage » et demande si la commune sera libre de ne pratiquer le prix qu'elle souhaite et ne pas l'augmenter.

Commune de Noviant Aux Prés (54)

PROCES VERBAL - Conseil municipal du 01 décembre 2022 - 20H30

X. COLIN indique que le prix des affouages sera proposé par le Syndicat mais cela ne restera qu'une proposition, la Commune reste maître de son prix. Le syndicat traite aussi la problématique des communes sans affouagistes : leur nombre baisse dans certaines communes et la moyenne d'âge a tendance à augmenter. Or cette activité doit être maintenue dans les communes pour l'entretien de forêts.

Rappel de l'importance de la présence des élus forestiers dans la gestion. Le syndicat est une aide dans la gestion et dans le pilotage de cette activité.

Le syndicat permet aussi de mutualiser des volumes et de fixer des prix en conséquence.

B. MATAGNE demande si les chemins entrent dans les compétences du syndicat.

X. COLIN : La réponse est oui il y a transfert de gestion. C'est la Caisse des Dépôts et Consignations qui établit l'étendue des compétences à transférer vers le syndicat. Le droit de chasse reste en gestion communale. Concernant la défense incendie elle s'établit sur la base d'une clé de répartition.

Concernant le budget : la forêt doit pouvoir financer la forêt. L'objectif est d'arriver à l'autofinancement même en cas de recours à l'emprunt.

Exemple : 40 000 € crédits de vente de bois les crédits sont restitués aux communes sur la base des clés de répartition.

La création du syndicat nécessite de la trésorerie au départ pour assurer un fonds de roulement.

Budget prévisionnel de fonctionnement : dépenses 96 500 € / recettes 172 000 €.

Budget prévisionnel d'investissement : dépense 40 000 € / recettes 40 000 €.

Questions :

F. FERRY : Quelles communes ont d'ores et déjà adhéré ?

X. COLIN : 15 communes ont déclaré leur intention : 1 par écrit et 14 ont intégré le groupe de travail. La création du syndicat n'est pas liée au nombre de communes adhérentes. Cependant plus de communes rejoignent le syndicat et plus le syndicat représente une force mutualisée de gestion de la forêt.

C. DURANTAY : Comment sont assurées les prises de décision au sein du syndicat ?

X. COLIN : 1 commune vaudra 1 voix : pas de répartition à la quote-part ni selon une clé de répartition.

C. DURANTAY : Pour le nom « Du Massif du Chandelan » ?

X. COLIN : Ce projet de nom est issu de l'appellation d'un massif proche de Pierre La Treiche. Le nom du syndicat n'étant pas définitif, il sera à définir pour les membres du syndicat.

C. DURANTAY : Quelle est la durée d'adhésion ?

X. COLIN : Si la commune adhère c'est pour 10 ans.

C. DURANTAY : Dans le projet des statuts est indiqué « ...une commune pourra au bout de 10 années quitter le syndicat mais restera tenue des éventuels emprunts contractés solidairement. »

X. COLIN : Oui

2/ Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

3/ Renouvellement du contrat fourrière animale

Le contrat de fourrière animale arrive à échéance.

Un renouvellement pour 3 ans est proposé auprès de la même société pour un montant annuel de 427.04 € HT.

Commune de Noviant Aux Prés (54)

PROCES VERBAL - Conseil municipal du 01 décembre 2022 - 20H30

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat.

4/ Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG, pilotée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), remplace le Contrat Enfance Jeunesse.

Cette convention définit les orientations à venir sur le territoire en matière de petite enfance comme, par exemple : Mercredis récréatif, ouverture de structures d'accueil du jeune enfant, augmentation d'un agrément lié à l'enfance jeunesse...

Le Conseil approuve la signature de la Convention Territoriale Globale proposée par la CAF.

5/ Office National des Forêts (ONF) : Coupes de bois exercice 2023

L'ONF nous informe et demande au Conseil Municipal de délibérer pour la mise en vente de 164,7m3.

Le conseil approuve cette mise en vente à l'unanimité.

6/ Agent recenseur

Corinne FOURRIERE sera chargée du recensement de la population du 19/01/2023 au 18/02/2023 en assurant les fonctions de coordinateur communal et agent recenseur. L'INSEE demande que l'agent recenseur sensibilise les habitants à répondre le plus possible par internet. Un code sera donné par l'agent recenseur à chaque famille.

Une indemnité de 481 € est versée par l'INSEE à la commune pour la gestion du recensement.

Il est proposé de verser cette indemnité à Corinne FOURRIERE pour les missions assurées dans ce cadre.

Le Conseil approuve à l'unanimité le versement de l'indemnité à Corinne FOURRIERE.

7/ Economie d'énergie communale

- Concernant l'éclairage public : Il est rappelé que la commune a investi dans des luminaires de type LED dès 2016 et que cet investissement de 36 000 € a été subventionné à 70%. Le système d'éclairage LED de la commune est programmé pour diminuer de 35% sa luminosité la nuit.
Cette information sera communiquée dans Intra-muros. L'éclairage public contribue à la sécurité publique. Une évolution peut être envisagée par la pose d'un crépusculaire et le coupler avec une horloge. Le Conseil municipal fait le choix de maintenir l'éclairage public de nuit. La sécurité de nuit est primordiale pour le village
- Concernant les illuminations de Noël : elles sont aussi équipées de LED. Après échange entre les membres du Conseil la pose des luminaires de Noël est planifiée le 17 décembre 2022 matin et leur dépose le 07 janvier 2023.

Comme l'an passé, des sapins seront mis à disposition sur le domaine communal dès le 03 décembre 2022 pour décoration par les habitants.

8/ Repas de fin d'année / Colis

- 1 colis commandé auprès de la Société Sylvie TATON sera distribué aux aînés le 18 décembre 2022. Aurélie Guilleminot demande la liste des personnes concernées pour la distribution.

9/ Questions diverses

- Nettoyage de la commune : report au printemps 2023.
- Dossier « Usoir » : Suite au dernier conseil municipal, la juriste de l'Association Des Maires déconseille fortement de vendre toute ou partie d'un usoir. Il est recommandé de passer une convention d'autorisation de disposition de l'usoir avec établissement de règles d'usage autorisées par la commune. Le Conseil suit la préconisation à l'unanimité.
- COTTEL Réseau : rencontre avec eux le 29 novembre 2022. Ils proposent de se servir du chemin de la fibre pour installer les caméras = pas de nouveaux poteaux nécessaires.
- Ecran pour le secrétariat de Mairie : DSF informatique propose un écran pour 145 € HT 24 pouces. Le Conseil approuve cette acquisition.
- Devis travaux appartement Rue de la Halle / état des lieux réalisé : des problèmes d'humidité sont détectés du fait de l'extinction VMC par le locataire pour économiser de l'énergie. Les devis réalisés portent le montant des travaux à 2 383 €. Le Conseil approuve le démarrage des travaux.
- Columbarium : le devis se porte à 7 800 € pour 4 cases et 1 100 € pour la partie basse afin que le monument ne repose pas sur la terre. Le Conseil approuve le devis.

Fin de séance à 22H42

01/12/2022	0021	Contrat Fourriere Animale
01/12/2022	0022	CTG
01/12/2022	0023	Coupes ONF 2023
01/12/2022	0024	Agent recenseur

Tableau
des
délibérations

séances 01/12/2022